

Vallée de la Marcq / Markvallei

L'équipe du LIFE BNIP avait lancé le 15 septembre 2017 un appel à projets dans toute la Belgique. Les projets sélectionnés se devaient d'être éducatifs, collaboratifs, innovants et mettant en valeur les habitats et espèces NATURA 2000. Le projet Vallée de la Marcq / Markvallei fait partie des 8 projets sélectionnés. Il consiste en une balade cycliste interrégionale à travers la « Vallée de la Marcq », mettant en valeur le patrimoine naturel (habitats et espèces Natura 2000), ainsi que le patrimoine paysager et bâti lié à l'eau. L'itinéraire sillonne 5 communes (Enghien, Herne, Galmaarden, Geraardsbergen et Lessines) à travers 3 provinces (Vlaams Brabant, Oost Vlaanderen et Hainaut). Il a été conjointement introduit par les asbl Contrat Rivière Dendre, Enghien Environnement, Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux et De Mark.

Ce projet sera un fil conducteur interrégional mettant en valeur les initiatives déjà existantes comme les nombreuses possibilités de balades. Il s'agit de donner aux communes un atout touristique supplémentaire au sein de la vallée. D'autre part, le projet est complémentaire du projet Val de Dendre / Denderland.

Le 12 juin à Enghien, toutes les communes ont répondu positivement à notre invitation en participant constructivement à la réunion de présentation du projet. Différentes entités touristiques étaient également présentes, ainsi que d'autres partenaires travaillant dans l'environnement. Dans les prochaines semaines, un travail de concertation sera réalisé avec les communes et entités touristiques afin de définir au mieux les multiples paramètres de la balade cycliste.



La gestion des plantes exotiques envahissantes bat son plein !

Cet été encore, le CR Dendre mène une campagne d'arrachage de la balsamine de l'Himalaya. Cette plante exotique envahissante est une menace pour la biodiversité indigène et cause des problèmes d'érosion de berges. Ce ne sont pas moins de 31,8 km de cours d'eau qui ont déjà été gérés par la cellule de coordination, notamment sur les communes d'Enghien, Silly, Flobecq, Ellezelles, Ath et Chièvres. Les jeunes jobistes d'Eté Solidaire (Ath) sont venus deux jours en renfort à Ostiches. A Chièvres, des bénévoles motivés du PCDN sont venus nous aider. Les membres d'Enghien Environnement ont, eux, effectué une gestion sur la Marcq.



En parallèle, les plants de Berce du Caucase ont également été gérés par le CR Dendre, à Ath et Flobecq. En plus d'être une plante envahissante, sa sève cause de graves brûlures suite à l'exposition au soleil.

Les gestions continuent encore en juillet. Dans le même temps, le HIT et le SPW effectuent des gestions sur les cours d'eau de plus grande ampleur.

La présence d'une plante invasive peut être signalée au CR Dendre. Pour de plus amples informations, rendez-vous sur <http://biodiversite.wallonie.be/fr/invasives.html?IDC=5632>

Prise d'eau dans les rivières

Actuellement, la législation mentionne qu'un agriculteur disposant du droit de riveraineté sur un cours d'eau de 1^{ère} catégorie peut effectuer des prises d'eau sans autorisation. Par contre, si la prise d'eau implique la réalisation de travaux, une autorisation auprès du gestionnaire sera nécessaire (SPW - Direction des Cours d'Eau Non Navigables).

Pour les cours d'eau de 2^e et 3^e catégorie, une autorisation préalable est obligatoire auprès de Hainaut Ingénierie Technique (art. 27 du règlement provincial sur les Cours d'Eau Non Navigables).

Concernant les cours d'eau navigables, à moins d'une autorisation spéciale qui ne peut être délivrée qu'à titre précaire et qui est toujours révoquant, il est défendu de détourner directement ou indirectement l'eau des voies navigables et des canaux qui sont en libre communication avec elles.

Enfin, un rappel important : il est interdit de prélever directement de l'eau à partir d'une eau de surface ou d'une eau souterraine pour remplir la cuve du pulvérisateur ou pour mélanger ou diluer des produits phyto.

Retrouvez plus d'information dans notre brochure gratuite « L'Agriculture et l'Eau » en cliquant sur ce lien <https://drive.google.com/file/d/0B39nqIkFaXxNSFVvcXIXbHhaLUk/view>

Nouveauté : Circulaire sur la prévention des inondations

Une circulaire administrative relative à la « Prise en compte des aspects de prévention et de lutte contre les risques d'inondation par débordement de cours d'eau, par ruissellement et coulées boueuses dans la délivrance des permis » vient d'être publiée. Elle est d'application dès ce 1^{er} juillet. Elle a été réalisée conjointement par la DGO3 et la DGO4 (SPW). Cette circulaire est disponible sur <http://www.giser.be/2018/06/codt-et-inondations-une-circulaire-administrative-importante/>

Désherbage, attention aux interdictions!

Afin de désherber, il est de plus en plus d'usage de se servir de sel ou de vinaigre. Mais attention, ces méthodes, sont interdites, tout comme l'usage de l'eau de Javel ! Leur utilisation répétée peut conduire à une acidification du sol (vinaigre), à une contamination des eaux de surface et souterraines, ainsi qu'à des risques sanitaires. Plus d'information sur <http://www.adalia.be/plantes-indesirables>



Nous y étions...

Le 23 juin, le CR Dendre a tenu un stand d'information dans le cadre des Journées Fermes Ouvertes à la Ferme Pilote C.A.R.A.H.

Le dimanche 24 juin se tenait la Journée du Miel au Parc Mellifère du Tardin (Moulbaix). Sous un beau soleil, les visiteurs ont pu découvrir en famille les habitants de la mare. Une franche réussite puisque 290 personnes sont venues à notre rencontre !

Le CR Escaut-Lys et le CR Dendre ont animé ensemble une activité macro-invertébrés aux bassins de Frasnes-lez-Anvaing. Environ 130 élèves des écoles de la région sont venus réaliser cette activité pendant la journée blanche du 28 juin.

